

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA20-08-3 autorisant un emprunt de 6 460 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments publics et le règlement RCA20-08-2 autorisant un emprunt 4 585 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation, adoptés par le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à la séance ordinaire du 7 janvier 2020, ont été approuvés par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, les 9 et le 16 mars 2020.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du Citoyen de Saint-Laurent à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 25 mars 2020

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that by-law RCA20-08-3 authorizing a loan of \$ 6,460,000 for the completion of the protection program for public buildings and by-law RCA20-08-2 authorizing a loan of \$ 4,585,000 for carrying out the work road repair, lighting and signaling, adopted by the Borough Council of Saint-Laurent at the regular meeting of January 7, 2020, were approved by the *Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation*, on March 9 and 16, 2020.

Notice is also given that these regulations are deposited at the Citizen's Office of Saint-Laurent at the disposal and for the information of any interested person.

Montreal, March 25, 2020

Benoit Turenne
Secretary of the Borough Council